

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ D'ANTHROPOLOGIE

DE LYON

Fondée le 10 Février 1881

TOME QUATRIÈME

1885

LYON

H. GEORG, LIBRAIRE

65, RUE DE LA RÉPUBLIQUE

PARIS

G. MASSON, LIBRAIRE

20, BOULEVARD SAINT-GERMAIN

1885

en bronze. J'étais presque arrivé au fond de ce petit couloir lorsque la pioche amena ce joli crâne que je vous présente, et qui se trouvait à moitié enfoui au milieu des fragments de rochers sédimentaires qui obstruaient le fond du couloir.

Ce crâne offre le plus grand intérêt, à cause des caractères particuliers qu'il présente. Par la finesse des os et des soudures crâniennes, par le contour latéral légèrement triangulaire de la face, le front comprimé et fuyant, la dolichocéphalie amoindrie presque brachycéphale, l'épaisseur de l'os orbitaire inférieur et la largeur extraordinaire de l'ouverture nasale, il pourrait être considéré comme un crâne ibéro-ligure; d'un autre côté, si l'on considère la proéminence des arcades sourcilières et de la glabelle, la troncature du nez et les os propres courts et dirigés en avant, mais principalement le maxillaire supérieur, par la disposition et la grosseur anormale des alvéoles qui font supposer que les incisives et les canines étaient plus fortes que les molaires, tous ces caractères semblent indiquer un métissage avec une race négroïde qui ne serait qu'un type des Atlantes primitifs qui auraient peuplé tout le littoral méditerranéen, et, par le Rhône, seraient venus s'établir sur les bords de l'Ar-dèche.

Le crâne de la sépulture de Planta, près Quissac (Gard), a été recueilli dans une grotte sépulcrale analogue à celle de Rousson. Je prie M. Chantre de comparer ce crâne de Planta avec celui de Rousson que la Société d'anthropologie de Lyon possède, et d'en déterminer la race. Je le crois syroarabe.

**LES MENHIRS DU CHAMP DE LA JUSTICE
OU ALIGNEMENT DE SAINT-PANTALÉON, PRÈS AUTUN
(SAONE-ET-LOIRE)**

PAR M. ERNEST CHANTRE

Le *Champ de la justice*, lieu dit des terres où se trouvent ces menhirs, est situé sur le territoire de la commune de Saint-

Pantaléon, à 6 kilomètres au nord d'Autun et à 200 mètres à l'est de la ligne ferrée de Chagny à Étang.

Le terrain sur lequel reposent les menhirs est composé de schistes argileux permien, formation qui recouvre tout le pays.

Ces monolithes, au nombre de trente, ne sont pas sans doute dans leur position primitive ; ils semblent pourtant avoir formé trois rangées sur une longueur de 200 mètres environ et 15 à 20 mètres de large.

Cinq d'entre eux, gisant sur des parcelles voisines du Champ de la justice paraissent avoir été distraits de cet ensemble.

Tous ces menhirs sont de granite et leur hauteur moyen hors de terre est de 1^m,50 ; ils peuvent cuber en moyenne 2 mètres.

Aucune autre roche de nature granitique n'émerge du sol à moins de 8 kilomètres de distance. Par leur situation isolée, ces pierres auraient pu être prises pour des blocs erratiques transportés par les glaciers quaternaires, comme on en trouve tant dans les régions lyonnaise et dauphinoise. Une étude détaillée de la localité m'autorise à affirmer que ces blocs ont été apportés de main d'homme sur le sol où ils reposent et n'y ont même pas été façonnés. Ils proviennent des collines qui dominent Autun à 8 kilomètres. Rien dans la région ne peut permettre de leur attribuer une origine glaciaire. On ne trouve autour d'eux aucun débris de roche de même nature, comme cela arrive dans tous les terrains morainiques ou même alluvien.

Quant à l'attribution que M. Rigollot, — à qui l'on doit la première mention de ce monument, — a prétendu donner à quelques-unes de ces pierres, qu'il appelle demi-dolmens, il n'y a pas lieu de s'y arrêter. Toutes sont des menhirs purement et simplement. Quelques-uns sont garnis de cupules que je me réserve d'étudier à nouveau.

Bien que M. Rigollot ait eu, dans son zèle peut-être inexpérimenté, l'imprudence de faire relever quelques-uns de ces

monolithes, qui avaient été renversés et même enterrés par les cultivateurs, il y a tout lieu de croire que le monument est, à peu de chose près, tel qu'il a été construit.

Nous sommes bien en présence de l'un de ces alignements du genre de celui de Carnac, autour desquels se réunissaient, à Saint-Pantaléon au moins, des populations néolithiques.

Dans tous les champs voisins, soit sur deux hectares environ autour des menhirs, on recueille en abondance des polissoirs, des haches en roches dures polies, des flèches barbelées et des lames de silex taillées en couteaux et grattoirs par milliers. La présence de ce monument au milieu d'une importante station néolithique augmente encore l'intérêt qu'il présente par lui-même.

COMMUNICATION DU BUREAU

M. le secrétaire général croit que le congrès de Grenoble va appeler dans notre ville un grand nombre de membres de la Société d'anthropologie de Paris se rendant à Grenoble. Faut-il leur donner rendez-vous pour leur faire visiter les collections lyonnaises ?

Il est décidé qu'une communication dans ce sens sera adressée à cet égard aux membres de la Société d'anthropologie de Lyon qui se trouveront à ce moment-là encore dans notre ville.

La séance est levée à 6 heures.

L'UN DES SECRÉTAIRES, D' ROCHAS.